



Mairie de
SAINT FERREOL D'AUROURE
Commune de Loire Semène

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE

Le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur
Jean-Paul AULAGNIER, Maire

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL DU 26 JUILLET 2018

Nombres de membres : 19 Nombre de présents : 11 Date de la convocation : 19 juillet 2018 Date d'affichage : 19 juillet 2018	Présents : Jean-Paul AULAGNIER – Lila BENABDESLAM – Bernard COLLIN – Nathalie CHAMBON - Guy ESCOFFIER – Françoise MARGOT – Nathalie MONTERYMARD – Roland RIVET – Agnès CARPOT – Michel TIXIER – Patricia VILLEVIEILLE
18-07-02 – Travaux d'installation de vidéo caméras – autorisation de demande de subvention.	Pouvoirs : Séverine BERNARD qui avait donné pouvoir à Jean-Paul AULAGNIER – Catherine BISSARDON qui avait donné pouvoir à Roland RIVET – Romain PETIT qui avait donné pouvoir à Guy ESCOFFIER – André ROSIAK qui avait donné pouvoir à Michel TIXIER –
	Secrétaire : Lila BENABDESLAM
	ABSENTS : Michel HEYRAUD – Yohann CHANIAC – Stéphanie GROS – André ROSIAK – Séverine BERNARD – Romain PETIT – Marie-claude SOULIER – Catherine BISSARDON

En préambule, Monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2018. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

18-07-01 – Travaux d'aménagement en centre bourg – autorisation de demande de subvention

Monsieur le Maire expose qu'il est prévu de réaliser des travaux d'aménagement de la placette située à l'arrière de l'église et du Foyer Vellave notamment pour y faire installer un monument aux morts et des toilettes publiques. Ces travaux sont estimés à 85 687 € pour lesquels la commune pourrait percevoir une subvention au titre de l'aménagement de bourg par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au taux de 40 %.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à solliciter cette subvention.

VOTE : 12 VOIX POUR – 2 VOIX CONTRE – 1 ABSTENTION sur 15 votants

18-07-02 – Travaux d'installation de vidéo caméras – autorisation de demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de faire installer des caméras de vidéosurveillance sur son territoire et qu'une subvention au titre de la DETR avait déjà été obtenue. Ces travaux sont estimés à la somme de 20650 € HT et peuvent aussi être subventionnés à hauteur de 50% de la part restant à la charge de la commune après déduction faite de la subvention DETR, et ce par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à solliciter cette subvention.

VOTE : 14 voix POUR – 1 ABSTENTION sur 15 votants

18-07-03 – Réalisation d'un monument aux Morts – Autorisation de demande de subvention à l'Office National des Anciens Combattants (ONAC)

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu la réalisation d'un monument aux morts qui devrait être installé sur la placette des Droits de l'Homme située derrière le Foyer Vellave et l'Eglise.

Ce monument et son installation sont évalués à la somme de 37500 € et pourraient être financés à hauteur de 1600 € par l'ONAC

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à solliciter la subvention susmentionnée.

Monsieur TIXIER fait remarquer que ce monument coûte cher entre les 37500 € cités ci-avant et le montant de l'installation inclus dans le point numéro 1. Il lui est répondu que le montant total de cette réalisation est de 37500 HT, qu'il n'y a rien d'autre à rajouter. Il signale alors que le point numéro 1 n'est donc pas assez explicite puisque l'on parle d'installation d'un monument aux morts et non de sa fourniture.

Il est pris note de sa remarque et signalé que cela sera modifié dans le texte de la délibération.

VOTE : 12 VOIX POUR – 3 VOIX CONTRE sur 15 votants

18-07-04 – Personnel Communal – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs communaux afin de permettre à un agent de la commune de bénéficier d'un avancement de grade.

Le tableau serait ainsi modifié à la date du 1er septembre 2018 :

<i>Désignation du grade et du cadre d'emploi</i>	<i>Effectifs au 1er janvier 2018</i>	<i>Effectifs au 1er septembre 2018</i>	<i>Durée hebdomadaire</i>
Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	35h
Technicien territorial	1	1	35h
Agent de Maîtrise	1	1	35h
ATSEM principale 2ème classe	1	1	35h
Adjoint technique 2ème classe	6	5	35h
Adjoint technique 2ème classe	1	1	31h30
Adjoint technique 2ème classe	1	1	10h
Adjoint technique 1ère classe	0	1	35h
Adjoint Administratif 2ème classe	1	1	28h

<i>Désignation du grade et du cadre d'emploi</i>	<i>Effectifs au 1er janvier 2018</i>	<i>Effectifs au 1er septembre 2018</i>	<i>Durée hebdomadaire</i>
Adjoint Administratif principal 2ème classe	1	1	23h30
TOTAL	14	14	

Monsieur le Maire propose d'approuver cette modification à compter du 1er septembre 2018.

VOTE : UNANIMITE sur 15 votants

18-07-05 – Certificat d'Economie d'Energie – Autorisation de signature de convention avec le Département de la Haute-Loire

Monsieur le Maire expose que le Département de la Haute-Loire met en place pour les années 2018 à 2020 un partenariat visant à transférer à cette collectivité le droit de vendre au nom de la commune, les certificats d'économie d'énergie qu'elle pourrait obtenir sur la réalisation de travaux tels qu'isolation thermique, changement de chaudière, changement de mode d'éclairage public, changement de portes ou fenêtres.

En effet, en faisant réaliser ce type de travaux par une entreprise, cette dernière doit fournir à la commune les certificats mentionnant l'économie réalisée sur la consommation d'énergie, ceux-ci étant monnayables en bourse.

Compte tenu que la commune ne peut, à sa petite échelle, effectuer cette mise en vente sans s'attacher les services de bureaux experts en la matière, le Département pourrait prendre en charge cette action, contre un pourcentage de la recette obtenue à la revente des certificats.

Une convention passée avec le Département fixant les modalités de l'action de chacune des parties doit être signée. Ce document est joint à la présente note.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer cette convention compte tenu que nombreux travaux réalisés cette année peuvent bénéficier de ces certificats.

VOTE : UNANIMITE sur 15 votants